

L'action politique du CTC et de la FAT-COI : une comparaison depuis 1956

Organized Labor Political Action : A Comparison of the CLC and AFL-CIO Experiences since 1956.

Jean Boivin

Volume 26, numéro 3, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028243ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028243ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boivin, J. (1971). L'action politique du CTC et de la FAT-COI : une comparaison depuis 1956. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 26(3), 541-574.
<https://doi.org/10.7202/028243ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, l'auteur examine les relations qui existent entre le Congrès du travail du Canada et le Nouveau Parti Démocratique ainsi qu'entre la Fédération américaine du travail et le Parti Démocratique aux États-Unis. Après avoir souligné les principales caractéristiques de ces relations dans les deux pays, l'auteur procède à l'examen de trois facteurs majeurs pouvant expliquer les différences respectives. Dans une dernière partie, il tente d'évaluer le succès obtenu par chaque forme d'action politique.

L'action politique du Congrès du travail du Canada et de la Fédération américaine du travail: une comparaison depuis 1956

Jean Boivin

Dans cet article, l'auteur examine les relations qui existent entre le Congrès du travail du Canada et le Nouveau Parti Démocratique ainsi qu'entre la Fédération américaine du travail et le Parti Démocratique aux États-Unis. Après avoir souligné les principales caractéristiques de ces relations dans les deux pays, l'auteur procède à l'examen de trois facteurs majeurs pouvant expliquer les différences respectives. Dans une dernière partie, il tente d'évaluer le succès obtenu par chaque forme d'action politique.

Introduction

On peut distinguer entre deux aspects importants de l'action politique d'un mouvement syndical : ses formes et son contenu. L'action politique est généralement exercée de deux façons principales : le « lobbying » et l'alliance plus ou moins formelle avec un parti politique. D'un autre côté, le contenu de l'action politique réfère à deux objectifs distincts et complémentaires : le premier vise à favoriser le passage de législations favorables ou la prévention de législations défavorables aux intérêts du mouvement syndical ; le second consiste à appuyer l'adoption de législations susceptibles d'améliorer le bien-être de la collectivité dans laquelle s'insère le mouvement syndical.

Dans cet article, nous allons considérer uniquement la forme d'action politique qui consiste dans l'alliance plus ou moins formelle d'une organisation syndicale avec un parti politique. Nous allons ainsi comparer les relations entre la Fédération américaine du travail (FAT-COI)

BOIVIN, Jean, M.A. (relations industrielles), Université Laval, Candidat au doctorat, Université Cornell, Ithaca, N.Y.
--

et le Parti Démocratique aux États-Unis et le Congrès du travail du Canada (CTC) et le Nouveau Parti Démocratique au Canada depuis 1956, c'est-à-dire depuis que les deux organisations syndicales ont réalisé leur unité respective.

L'analyse sera conduite en trois étapes : la première partie décrira la situation prévalant dans chaque pays ; la seconde présentera les principaux facteurs pouvant expliquer les différences entre les deux situations ; la troisième consistera en une évaluation du succès obtenu dans l'une et l'autre expériences.

Une brève description des relations entre le mouvement syndical et les partis politiques au Canada et aux États-Unis

PERSPECTIVES HISTORIQUES AU CANADA

Du point de vue de ses fonctions économiques, l'histoire du mouvement syndical canadien et plus précisément du Congrès du travail du Canada, a suivi une évolution à peu près identique à celle du mouvement syndical des États-Unis. Non seulement s'est-il engagé dans la même sorte de syndicalisme d'affaire mais aussi une majorité importante des syndicats canadiens font partie de syndicats dits internationaux où la majorité des membres et le pouvoir de décision sont situés aux États-Unis. Qui plus est, lorsque la Fédération américaine du travail expulsa ses syndicats industriels en 1938, ce qui provoqua la création du Congrès des organisations industrielles, le même phénomène survint au Canada et le Congrès des métiers et du travail expulsa lui aussi ses syndicats industriels de sorte que le Congrès canadien du travail fut formé en 1940, deux ans plus tard.

Du point de vue de l'action politique, cependant, nous trouvons une plus grande diversité. Alors que le Congrès des métiers et du travail du Canada suivit la politique de neutralité de la Fédération américaine du travail jusqu'en 1956, nous ne pouvons en dire autant de l'action politique respective du Congrès canadien du travail et du Congrès des organisations industrielles. Même si cette dernière organisation fut plus active en politique que son ancienne rivale, elle ne s'est jamais engagée officiellement dans l'action politique partisane en faveur d'un parti politique malgré qu'à certaines occasions elle joua un rôle important à l'intérieur du Parti Démocratique.

Au contraire au Canada, le groupement parent du Congrès des organisations industrielles, le Congrès canadien du travail, s'engagea officiellement dans l'action politique partisane. Après l'élection provinciale de 1943 en Ontario alors que le Parti CCF obtint un grand succès, il augmenta sa représentation à la législature de 0 à 34 membres et devint l'opposition officielle, les délégués au congrès du CCT tenu quelques semaines plus tard adoptèrent la résolution suivante :

« Whereas in the opinion of this Congress, the policy and program of the CCF more adequately expresses the viewpoint of organized labour than any other party. Be it therefore resolved that this convention . . . endorses the CCF as the political arm of labour in Canada, and recommend to all affiliated unions that they affiliate with the CCF »¹.

Cette résolution représente la position officielle du Congrès canadien du travail jusqu'à la fusion de 1956 avec le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Malgré que la différence entre les deux organisations sur le plan de l'action politique était considérée comme un obstacle potentiel sérieux à leur fusion, en mai 1955, une entente était néanmoins réalisée. Lors du congrès de fondation des deux organisations désormais fusionnées de 1956, le comité des résolutions présenta à l'assemblée générale une proposition de compromis qui satisfait simultanément ceux qui étaient déjà en faveur du support accordé au Parti CCF et ceux qui étaient en faveur d'une politique de neutralité.

La résolution mentionnait le maintien du statu quo à l'égard de l'action politique et créait un comité d'éducation politique. Cependant, et du même coup, la résolution obligeait le comité d'éducation politique d'entreprendre des pourparlers avec : 1- les autres syndicats non-affiliés au Congrès, 2- les principales organisations de fermiers, 3- le mouvement coopératif, 4- le CCF ou autres mouvements politiques s'étant déjà engagés à supporter le programme législatif du nouveau Congrès du travail du Canada².

¹ *Procès-verbal de la convention annuelle du Congrès canadien du travail*, 1943, p. 55.

² *Procès-verbal de la 1^{ère} convention constitutionnelle du Congrès du travail du Canada*, 1956, p. 49.

L'accord des dirigeants de l'ancien Congrès des métiers et du travail du Canada de laisser déterminer l'action politique officielle par l'assemblée générale du nouveau Congrès du travail du Canada représenta l'acceptation tacite d'un éventuel support du Congrès du travail du Canada en faveur du Parti CCF. Les dirigeants du Congrès des métiers et du travail du Canada firent d'autres concessions sur le plan de l'action politique : 1- ils acceptèrent que le Département d'éducation politique ait comme directeur un membre du Parti CCF ; 2- ils acceptèrent que le comité d'éducation politique puisse aider les organisations affiliées qui désiraient supporter le CCF ; 3- ils acceptèrent finalement que le Congrès puisse discuter avec le CCF de l'établissement d'un nouveau mouvement politique. La seule concession faite par les dirigeants de l'ancien Congrès canadien du travail fut d'accepter que le congrès qui scellait la fusion entre les deux organisations n'adopte pour le moment aucune résolution concernant l'appui donné au CCF (c'est-à-dire que durant les deux premières années de son existence, le nouveau Congrès du travail du Canada serait officiellement non-partisan). Conséquemment, la résolution adoptée par le congrès de fusion de 1956 représentait un compromis uniquement de court terme ; à long terme elle représentait l'abandon virtuel de la politique traditionnelle non-partisane du Congrès des métiers et du travail du Canada.

Le deuxième congrès du CTC était cédulé pour avril 1958. Entre avril 1956 et avril 1958, des réunions furent tenues entre des représentants du CCF et du Congrès du travail du Canada afin de décider du genre de relations qui devraient exister entre les deux organisations. En mars 1958 une élection fédérale eut lieu dans laquelle le CCF subit la pire défaite de son existence. Sa représentation au Parlement fut réduite de 25 à 8 membres. Cette catastrophe précipita une série d'événements très importants. Un mois plus tard, lors du congrès du CTC, une résolution fut présentée qui recommandait la création d'un nouveau mouvement politique « qui incluerait le CCF, le mouvement syndical, les organisations de fermiers, les professionnels, et autres personnes intéressées dans des réformes sociales fondamentales »³.

Selon monsieur Stanley Knowles, un candidat défait du CCF qui devint un vice-président du CTC après l'élection : « Si le CCF avait élu

³ *Procès-verbal de la 2^{ème} convention constitutionnelle du Congrès du travail du Canada, 1958, p. 45.*

20 députés ou plus lors de l'élection précédente, la convention de 1958 du CTC n'aurait jamais demandé qu'un nouveau parti fut formé comme elle le fit mais elle aurait tout simplement donné son support au Parti CCF »⁴.

Après le congrès de 1958, les dirigeants du CTC et du CCF formèrent un comité politique conjoint appelé le Comité national pour un nouveau parti et à la fin de juillet 1961, le Nouveau Parti Démocratique était officiellement fondé.

LES MÉCANISMES D'ACTION POLITIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES RESPECTIVES

Canada : Le Département d'éducation politique du CTC

Comme nous l'avons vu précédemment, la résolution sur l'action politique adoptée au congrès de fondation de 1956 stipulait qu'un département d'éducation politique soit établi à l'intérieur du CTC afin de formuler des programmes concernant l'action politique. Toutes les sections locales de chaque syndicat sont priées d'établir des comités d'action politique d'une dimension telle que chaque membre du local puisse être contacté personnellement. Ces comités sont enregistrés au Département d'éducation politique du Congrès.

Des conseils régionaux sont chargés de coordonner tous les projets dans leur région respective. Ces conseils ont également pour tâche de participer activement aux élections et autres affaires municipales.

Puisque la majeure partie de la législation sociale et de la législation du travail sont de juridiction provinciale, les fédérations provinciales du travail ont un rôle très important à jouer dans le domaine de l'éducation politique. Ce sont elles, en fait, qui déterminent l'orientation de l'action politique à l'intérieur de chacune des provinces⁵.

En plus de l'éducation politique générale de ses membres, le Département d'éducation politique du CTC consacre de nombreux efforts

⁴ HOROWITZ, Gad, *Canadian Labour in Politics*, University of Toronto Press, 1968, p. 192.

⁵ *Le travailleur canadien*, août 1957, pp. 32-33.

à l'action politique directe. À l'origine, sa tâche principale fut d'assister activement les Comités provinciaux à organiser les congrès nécessaires à la création du nouveau parti ⁶. Si le CTC devint moins actif en politique une fois le Nouveau Parti Démocratique fondé, il n'en demeure pas moins que l'une des tâches essentielles du Département d'éducation politique est de convaincre les syndicats locaux de s'affilier au Nouveau Parti Démocratique, comme nous pouvons le constater par la résolution adoptée lors du congrès de 1966 :

« Be it resolved that this convention urges the continuation of the CLC support to the NDP and that we strongly urge the local unions which are not yet affiliated with the NDP to consider affiliation, and we strongly urge the officers of the CLC and its affiliated organizations through their Political Education Committees to intensify their educational efforts ⁷ ».

États-Unis : Le Comité d'éducation politique de la FAT-COI

Comme ce fut le cas pour le Congrès du travail du Canada, la structure politique officielle du mouvement syndical américain fut établie lors du premier congrès de la nouvelle organisation formée par la fusion de la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles en décembre 1955.

Le programme du Comité d'éducation politique (COPE) est à peu près le même que celui du CTC. COPE favorise et supporte les programmes visant à fournir une meilleure éducation, à protéger les droits de tous les individus, à favoriser le plein emploi à un niveau de salaire décent, à réaliser la justice sociale et économique, etc.

La structure formelle de COPE est à peu près la même que celle du Département d'éducation politique du CTC. La principale similitude réside dans le fait que les deux organismes prennent naissance au niveau des syndicats locaux où sont exercées les fonctions économiques de base et où se trouvent concentrées les principales préoccupations des membres. La structure s'étend ensuite au niveau du comté, de la ville et du district électoral. Un troisième niveau est celui de l'État qui correspond aux fédérations provinciales du CTC, et finalement, au sommet de la pyramide,

⁶ *Le travailleur canadien*, mai 1962, p. 37.

⁷ *Procès-verbal de la 6^{ème} convention constitutionnelle du Congrès du travail du Canada*, 1966, p. 60.

nous retrouvons un Comité national d'éducation politique qui est composé des membres du conseil exécutif de la FAT-COI et qui correspond au Canada au Département d'éducation politique.

Une importante distinction formelle cependant entre COPE et le Département d'éducation politique vient du fait qu'au Canada les mécanismes d'action politique du CTC sont officiellement engagés en faveur d'un parti politique alors qu'aux États-Unis la FAT-COI n'est pas officiellement engagée envers aucun parti politique. Même si à toutes fins pratiques, les relations entre COPE et le Parti Démocratique sont très rapprochées, les comités locaux de COPE ont la latitude d'appuyer et, en fait en certaines occasions, appuient des candidats Républicains. Au Canada, une telle latitude n'est pas possible. D'un autre côté, parce que le Comité national de COPE est composé des membres du conseil exécutif de la centrale syndicale alors qu'au Canada il n'y a pas de comité d'éducation politique au niveau national mais uniquement un Département d'éducation politique dirigé par un directeur qui est sous l'autorité du conseil exécutif du CTC, ce dernier jouit d'une plus grande autonomie que le directeur national de COPE, en théorie du moins. Conséquemment, nous retrouvons une situation où les mécanismes d'action politique de la FAT-COI possèdent plus d'autonomie que ceux du CTC au niveau local alors qu'au niveau national, c'est le contraire qui se produit.

LES RELATIONS ENTRE LES MÉCANISMES D'ACTION POLITIQUE ET LES PARTIS POLITIQUES

Canada :

La nature de l'affiliation

Le congrès de 1958 du CTC adopta les trois principes fondamentaux suivants qui régissent les relations entre le Congrès du travail du Canada et le Nouveau Parti Démocratique.

1. Le premier principe est que l'affiliation au Nouveau Parti Démocratique doit être décidée par chaque syndicat local et non pas par une décision unilatérale du CTC lui-même⁸. Les raisons pour la non-affiliation du Congrès au NPD sont évidentes. D'abord, le CTC est pour fins économiques, l'instrument non seulement des syndicats affiliés

⁸ Procès-verbal de la 2^{ème} convention constitutionnelle du Congrès du travail du Canada, 1958, p. 46.

au NPD mais également des syndicats qui ne lui sont pas affiliés. En second lieu, une des fonctions principales du Congrès est de faire affaire avec le gouvernement au pouvoir qui, dans la plupart des cas, est dirigé par un parti autre que le NPD. De plus, certains groupements affiliés au CTC tels l'Alliance des fonctionnaires ne pourraient pas y rester si celui-ci était lié à un parti politique, et ce pour des raisons bien évidentes. Enfin, dans d'autres cas, le syndicat international dont les quartiers généraux sont aux États-Unis ne permet pas à ses sections de faire de la politique.

2. Le deuxième principe est que la centrale syndicale doit participer au financement du NPD par ses syndicats affiliés et doit également participer au choix des candidats qui se présenteront aux élections⁹. Le système de représentation au congrès bi-annuel du NPD reflète la dualité des membres qui composent le parti. D'abord, il y a les membres individuels regroupés dans des districts dits « fédéraux ». Les membres de chaque province sont groupés dans différentes associations. Ces associations ont droit à un délégué pour chaque groupe de 50 membres ou moins, un délégué pour chaque groupe additionnel de 50 membres jusqu'à concurrence de 200 membres, et un délégué pour chaque groupe additionnel de 100 membres¹⁰. Lorsque le Nouveau Parti Démocratique fut fondé en 1961, ces associations étaient formées presque exclusivement de membres de l'ancien Parti CCF. En deuxième lieu, il y a les groupements dits « affiliés », c'est-à-dire les syndicats, les groupements de fermiers et les coopératives. Chacun de ces groupes a droit à un délégué par 1000 membres ou moins, et un autre délégué pour chaque autre groupe de 1000 membres¹¹.

3. Le troisième principe fondamental adopté au congrès de 1968 fut que chaque membre individuel d'un syndicat local ne devait pas être forcé à contribuer financièrement pour un mouvement politique auquel il ne désirait pas individuellement adhérer¹². En pratique la décision de s'affilier au NPD est prise par un vote à majorité simple dans chaque syndicat local qui désire le faire. Il n'y a aucune nécessité de prévoir des mécanismes de retrait comme c'est le cas en Grande-

⁹ *Ibid.*, p. 46.

¹⁰ *Constitution du Nouveau Parti Démocratique du Canada*, Ottawa, 31 juillet-4 août 1961, art. V-3.

¹¹ *Ibid.*, art. V-4.

¹² *Procès-verbal de la 2^{ème} convention constitutionnelle du Congrès du travail du Canada*, 1958, p. 46.

Bretagne parce que la constitution du CTC n'oblige pas ses affiliés à s'affilier avec le parti politique mais les laisse libres de décider individuellement. Cependant, malgré cette absence de contrainte imposée aux syndicats locaux, on pourrait sérieusement se demander si les droits de la minorité à l'intérieur d'un syndicat qui a pris la décision de s'affilier sont suffisamment protégés au moyen d'une telle procédure.

Le degré d'affiliation

Au 31 décembre 1969, 792 locaux du CTC comprenant 266,143 membres (à peu près 20% de tous les membres affiliés au CTC) étaient affiliés aux 10 partis NPD provinciaux¹³.

Parmi les 35 syndicats les plus importants au Canada (ceux qui possèdent 10,000 membres ou plus) il y en a 7 qui ont affilié plus du tiers de leurs membres au NPD. Tous ces syndicats étaient auparavant affiliés à l'ancien Congrès canadien du travail. Ce sont : les travailleurs de l'automobile (89%) ; les travailleurs des abattoirs et les conserveries (72%) ; les travailleurs de l'acier (66%) ; les employés de commerce de gros et de détail (53%) ; les travailleurs du caoutchouc (53%) ; les travailleurs du textile (40%) ; et les bûcherons (37%). Un seul syndicat anciennement affilié au Congrès des métiers et du travail du Canada, celui des plombiers, a réussi à affilier une proportion significative (20%) de ses membres au NPD¹⁴. À l'intérieur même des syndicats industriels, il existe un degré de concentration interne des affiliations. En fait, 76% de tous les syndicats locaux affiliés au Nouveau Parti Démocratique provient de 4 syndicats : les travailleurs de l'automobile, les travailleurs de l'acier, les travailleurs des abattoirs et des conserveries et les bûcherons. Qui plus est, les deux premiers syndicats accaparent 56% de tous les membres affiliés au Nouveau Parti Démocratique.

Conséquemment, il ressort que l'appui du CTC au NPD est, en pratique, un phénomène hautement concentré dans un *très petit nombre*

¹³ *Le travailleur canadien*, juin 1970, p. 51.

¹⁴ Une des raisons expliquant le peu d'appui donné au NPD par les syndicats de métiers, en dehors de l'argument traditionnel que ces syndicats ont une conscience idéologique moins développée que les syndicats industriels, provient des restrictions interdisant l'action politique qui existent ou ont existé dans plusieurs constitutions syndicales.

de grands syndicats, et pas significatif pour l'ensemble du CTC. On peut alors se poser des questions sur la « signification » de ce support apporté au NPD par le CTC.

Ce phénomène de concentration se retrouve également dans la distribution géographique des locaux affiliés au NPD. En effet l'Ontario, à elle seule, possède 65% de tous les locaux et 71% de tous les membres affiliés au NPD.

Même si le degré d'affiliation demeure petit (20%), il n'en demeure pas moins que le soutien financier du CTC au NPD est plus considérable que ce qui existait à l'époque de l'alliance entre le Congrès canadien du travail et le CCF. Une contribution mensuelle de .05¢ par travailleur par les 250,000 membres affiliés fournit un revenu annuel garanti au parti d'environ \$150,000. ce qui est beaucoup plus que les \$30,000. à \$40,000. qui prévalaient à l'époque du CCF.

De plus, un syndicat peut donner d'importantes contributions au Parti par l'entremise du Département d'éducation politique même si très peu de ces membres sont effectivement affiliés. Par exemple, nous savons que lors de l'élection de 1965, les syndicats contribuèrent \$400,000 au Nouveau Parti Démocratique. Puisque les cotisations de travailleurs à raison de .05¢ par mois par travailleur ont fourni environ \$150,000., la différence ou une large part de cette différence doit nécessairement avoir été fournie par des syndicalistes non-affiliés au NPD d'une façon ou d'une autre.

Il est important de se rappeler que la législation canadienne régissant les contributions financières des organisations syndicales aux partis politiques n'est pas la même que celle qui prévaut aux États-Unis. Des onze juridictions pouvant légiférer en ce domaine au Canada, seules la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard ont passé des lois. Dans tous les autres cas, un syndicat a le droit de s'engager dans des activités politiques et de supporter financièrement le parti de son choix¹⁵. La législation américaine en ce domaine est beaucoup plus restrictive.

¹⁵ WANCZYCKI, Jan K., « Union Dues and Political Contributions – Great Britain, United States, Canada – A Comparison », *Relations industrielles*, Les Presses de l'université Laval, Québec, vol. 21, n° 2, 1966, p. 205.

États-Unis

La nature des relations entre la structure politique du mouvement syndical américain (COPE) et les partis politiques est bien différente aux États-Unis.

Alors qu'au Canada, l'idée est de supporter officiellement un parti engagé à réaliser les objectifs du mouvement syndical, aux États-Unis, l'appui est donné à des individus engagés à réaliser ces objectifs indépendamment du parti auquel ils sont affiliés. Si la majeure partie de cet appui va au candidat du Parti Démocratique, c'est uniquement parce qu'il y a plus d'individus qui épousent les vues du mouvement syndical américain dans ce parti qu'il y en a dans le Parti Républicain.

En pratique, cependant, le mouvement va beaucoup plus loin que cette simple déclaration de principe. Pour certains analystes politiques, la grande centrale syndicale FAT-COI peut être considérée comme l'une des organisations étroitement associées au Parti Démocratique qui peut influencer directement la ligne de conduite du parti, même si effectivement elle ne l'a jamais contrôlé¹⁶.

Si cette déclaration s'avère véridique et malgré les prétentions officielles de neutralité des dirigeants syndicaux américains, il ne faut plus désormais considérer le mouvement syndical américain comme un groupe de pression indépendant en politique. C'est du moins ce qu'en pense Greenstone :

« Combined with organized labor's capacity to speak for most of the party constituency, (some) narrow interests of the formal party leaders have led to a pattern of conflict and tension between union and party officials wholly contrary to our usual distinction between parties and pressure groups »¹⁷.

LA STRATÉGIE POUR INFLUENCER LE VOTE DES SYNDIQUÉS

Canada

Malgré l'appui officiel du CTC au Nouveau Parti Démocratique et malgré son aide financière, le moyen usuel pour influencer le vote

¹⁶ GREENSTONE, J. David, *Labor in American Politics*, Alfred A. Knopf, New York, 1969, pp. 269 et 271.

¹⁷ *Ibid.*, p. 287.

des syndiqués demeure une simple exhortation verbale. Le Département d'éducation politique du CTC et les comités d'éducation politique des fédérations provinciales et des conseils régionaux font des déclarations générales à l'effet que leurs affiliés devraient voter pour le NPD. Mais c'est tout. Pour ce qui est du reste, c'est-à-dire des moyens concrets et pratiques, la responsabilité est laissée aux syndicats locaux.

Certains délégués au congrès de 1966 du CTC tentèrent d'expliquer cet appui aussi timide au parti par le fait que lorsque le NPD fut formé, les dirigeants de la centrale syndicale ne voulaient pas dominer le parti et craignaient de s'engager dans des activités politiques trop directes.

D'un autre côté, l'élite intellectuelle du parti attribue ce manque de collaboration effective de la part du mouvement syndical à ce qu'ils appellent « la psychose du succès ». Il s'agit d'un phénomène par lequel plusieurs syndicats retardent leur engagement et leur affiliation au parti en attendant de voir ce que le parti fera, c'est-à-dire en attendant de voir combien d'autres syndicats l'appuieront et combien de votes le parti recueillera. Si le parti figure bien, ils le supporteront car ils ne veulent pas appuyer un parti perdant. Alors ce qui arrive effectivement est qu'ils ne s'opposent pas au parti mais lui donnent plutôt un support minimum. Ceci occasionne un état général d'apathie chez la majorité des syndicats locaux lorsque la période électorale arrive. Le seul appui efficace donné par les comités politiques locaux provient du 20% des membres affiliés au parti et qui sont considérablement concentrés dans quelques régions industrielles de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

États-Unis

La principale distinction entre les deux structures politiques provient de ce que la centrale ouvrière américaine s'engage en période électorale dans une variété d'activités qui vont du porte à porte jusqu'à la conduite de la campagne électorale d'un candidat. La plupart de ces activités sont mentionnées dans le guide d'action politique publié par COPE intitulé *How To Win?* Les 4 activités les plus importantes sont : 1 – l'enregistrement des syndiqués, leur parenté et leurs amis ; 2 – l'éducation des membres sur les principaux problèmes et les candidats ; 3 – les efforts déployés pour amener les membres au bureau de votation le jour de l'élection ; 4 – la cueillette de fonds donnés volontairement par les syndiqués à COPE pour aider à élire des candidats favorables aux intérêts du mouvement syndical.

Au Canada, la première activité n'est pas nécessaire puisque le gouvernement enregistre lui-même l'électorat avant l'élection. La seule chose que les gens ont à faire est de vérifier si leurs noms sont sur les listes électorales. La seconde activité (l'éducation des membres) existe au Canada mais pas au même degré que la fantastique propagande électorale de COPE. De plus, très peu de comités d'action politique essaient d'amener leurs membres à voter le jour de l'élection alors que ceci est fait dans une assez large mesure par COPE. Il en est de même en ce qui concerne la cueillette de fonds volontaires. Puisqu'en général il n'existe pas de lois restrictives au Canada, il n'est pas nécessaire pour les syndicats canadiens d'avoir recours aux contributions volontaires pour financer le parti de leur choix.

LA SORTE DE PARTI APPUYÉ PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES RESPECTIVES

Alors qu'aux États-Unis la FAT-COI appuie un des deux partis politiques majeurs, au Canada, le CTC appuie un tiers parti.

Une conséquence importante de ces situations respectives, au niveau fédéral du moins, est que le mouvement syndical peut avoir un accès direct à l'une des sources ultimes de pouvoir au pays (le congrès), alors qu'au Canada le mouvement syndical doit se contenter de supporter un parti d'opposition qui jusqu'à maintenant a toujours été minoritaire.

Cependant, nous allons voir que cet apparent désavantage du mouvement syndical canadien en politique est partiellement compensé par la distribution constitutionnelle des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Néanmoins, il est raisonnable d'accepter que, de façon générale, une alliance avec un tiers parti est moins susceptible de produire un accès direct aux sources ultimes de décision qu'une alliance avec un parti qui a la chance de gouverner assez régulièrement le pays ¹⁸.

Facteurs pouvant expliquer les différences entre les deux expériences

INTRODUCTION

Le contexte industriel et les valeurs socio-politiques étant à peu près les mêmes dans les deux pays, il n'est pas surprenant de constater que

¹⁸ Ce qui ne veut pas dire qu'une alliance avec un tiers parti sera toujours vouée à l'insuccès. L'expérience de la Grande Bretagne démontre au contraire qu'il est possible pour un tiers parti appuyé massivement par le mouvement syndical d'accéder au pouvoir.

les fonctions économiques de chacune des deux organisations syndicales reçoivent la plus grande attention de la part des membres et des dirigeants. Malgré tout, l'action politique demeure une importante fonction et les objectifs ultimes de cette action sont les mêmes dans les deux cas : « l'obtention de législations favorables aux intérêts du mouvement syndical et de la société en général ». Par conséquent les différences ne doivent pas être trouvées dans le contenu de l'action politique mais plutôt dans ses formes. Notre prétention est que la majeure partie de ces différences s'explique par des variables institutionnelles : différents systèmes de gouvernement ; répartition du pouvoir législatif ; orientation idéologique des partis politiques.

Les différents systèmes de gouvernement

Aux États-Unis, les électeurs potentiels doivent s'enregistrer eux-mêmes afin d'exercer leur droit de vote. Une des tâches importantes de COPE, comme nous l'avons vu, consiste à amener les voteurs à s'enregistrer. Au Canada, cependant, les électeurs n'ont pas besoin de s'enregistrer. C'est le gouvernement qui accomplit cette tâche. L'une des fonctions fondamentales que la structure politique du mouvement syndical américain a à remplir est déjà réalisée au Canada avant même que la structure politique débute sa « campagne d'éducation de ses membres ».

D'autres facteurs importants découlent du fait que le système américain de gouvernement est un système présidentiel alors que le système canadien en est un de type parlementaire.

En premier lieu, aux États-Unis, le pouvoir exécutif est séparé du pouvoir législatif. Le président et tous les membres de son cabinet sont choisis en dehors du Congrès. Au Canada, le pouvoir exécutif n'est pas séparé du pouvoir législatif mais inséparablement lié à lui. Le premier ministre et tous les membres de son cabinet sont à l'intérieur du Parlement. Ils doivent tous posséder un siège dans l'une ou l'autre des deux Chambres.

En second lieu, aux États-Unis, l'administration n'est pas responsable devant la législature. Au Canada, elle l'est. Le président des États-Unis est élu pour un terme fixe de même que les membres du Sénat et de la Chambre des représentants ; de plus, la durée des termes est différente. Conséquemment, il est possible que l'administration soit dirigée par un parti politique différent de la majorité officielle au Sénat ou à la Chambre des représentants. Au Canada par contre, le premier ministre et son

Cabinet sont élus en tant que membres du Parlement et personne ne possède une tenue d'office pour une durée fixe. Le Parlement et les législatures provinciales ne peuvent pas durer au-delà de cinq ans mais ils peuvent durer aussi peu longtemps que quelques mois.

Aux États-Unis, il est possible de « récompenser les amis du mouvement syndical et punir ses ennemis » individuellement, parce que les sénateurs et les membres du Congrès votent sur chaque mesure législative selon leur préférence personnelle. Au Canada, les membres du Parlement ne votent pas sur chaque mesure législative selon leur préférence individuelle. Ils votent avec leur parti. Les députés n'ont pas de « records » individuels. C'est le parti qui possède le « record ». Même si un individu peut être très sympathique à la cause du mouvement syndical, 99 fois sur 100 il votera avec son parti. Il le faut. Au Canada par conséquent, il ne sert à rien d'essayer d'influencer individuellement chaque député. Le mouvement syndical doit travailler à l'intérieur d'un parti. Comme certains dirigeants syndicaux le disent : « We have to throw out parties which are against us and put in a party which is for us »¹⁹.

Théoriquement, il serait possible pour le mouvement syndical au Canada de travailler à l'intérieur de l'un des deux grands partis et de le convaincre de défendre plus activement ses intérêts. Cependant en pratique, ceci est difficile à réaliser à cause de la structure moins démocratique des vieux partis politiques canadiens. Alors que les vieux partis américains ont des congrès réguliers afin de choisir les dirigeants et d'adopter des politiques, les vieux partis canadiens ne possèdent pas de tels mécanismes. Ces derniers ont bien des congrès nationaux et provinciaux mais aucun chef des partis Libéral ou Progressiste Conservateur n'a à revenir devant ses partisans à intervalles réguliers afin de rendre compte de son travail et reconfirmer son leadership. Les politiques de parti, à l'exception de longs et irréguliers intervalles, sont déterminées par un très petit groupe d'individus. Le Nouveau Parti Démocratique d'un autre côté, possède une convention nationale à tous les deux ans. Cette convention décide des politiques du parti et élit ses dirigeants. Dans ce contexte, une action politique effective du mouvement syndical non seulement implique une action à l'intérieur d'un parti, mais elle implique également une action à l'intérieur d'un tiers parti, un parti avec une structure démocratique et dans lequel l'influence du mouvement syndical peut être ressentie.

¹⁹ FORSEY, Eugène, « The Canadian Party System », *Le travailleur canadien*, sept. 1961, p. 19.

Une troisième différence importante entre le Canada et les États-Unis est que dans ce dernier pays les partis politiques sont reconnus sur les bulletins de vote ce qui n'est pas le cas au Canada. Tout ce que le bulletin de vote canadien révèle au sujet d'un candidat lors d'une élection fédérale est son occupation ; pas un seul mot au sujet de son parti. Ceci possède des désavantages parce que quelques électeurs trouveront difficile de se rappeler sous quelle étiquette un candidat se présente. Cependant ceci a aussi un très important avantage qui favorise l'émergence de nouvelles factions politiques. Alors qu'il faut une somme considérable de temps, d'énergie et d'argent pour inscrire un nouveau parti sur le bulletin de vote aux États-Unis, la seule chose à faire au Canada est de trouver un candidat dans chaque circonscription, verser son dépôt et trouver quelques individus pour endosser la mise en nomination.

Une quatrième différence provient de ce que le Canada possède le « bulletin de vote court » alors que les États-Unis possèdent le « bulletin de vote long ». Au Canada, la population vote pour une charge publique à la fois. Aux États-Unis, la population vote pour une multitude de charges publiques à la fois : président, sénateur, représentant au Congrès, etc. Il s'agit là d'une différence importante car le bulletin de vote long a pour effet de décourager les individus d'exercer leur droit de vote. (Aux États-Unis, un taux de participation électorale de 60% est considéré comme satisfaisant alors qu'au Canada un taux de participation électorale de 70% est considéré comme très bas). Par conséquent, il s'agit là d'une autre raison pour COPE d'être plus actif dans les élections que sa contre-partie au Canada, le Département d'éducation politique.

La distribution du pouvoir législatif

Une autre raison institutionnelle pour laquelle l'action politique du mouvement syndical est différente au Canada de ce qu'elle est aux États-Unis réside dans la différente répartition des pouvoirs législatifs entre les provinces et le gouvernement fédéral d'une part et entre les états et le gouvernement fédéral d'autre part.

Au Canada, les provinces sont beaucoup plus importantes pour le mouvement syndical que les états le sont aux États-Unis. Environ 15 à 20% des travailleurs canadiens sont couverts par la législation fédérale du travail alors que le reste des travailleurs sont couverts par dix législations provinciales distinctes dans lesquelles il existe beaucoup de diver-

sité. Aux États-Unis, au contraire, il est nécessaire pour le mouvement syndical d'avoir accès aux pouvoirs du gouvernement fédéral qui régleme-
mente le commerce entre les états et par voie de conséquence, la
législation du travail. Il en résulte que le degré de concentration de
l'activité politique des syndicats au niveau fédéral est beaucoup plus
importante (et beaucoup plus évidente) aux États-Unis, alors qu'au
Canada les organisations syndicales doivent essayer d'obtenir une action
politique efficace aux deux niveaux fédéral et provinciaux. Cette situation
particulière au Canada explique pourquoi l'engagement du mouvement
syndical canadien est moins apparent et moins effectif au niveau fédéral
que le rôle joué par COPE dans les élections fédérales américaines. La
majeure partie des énergies au Canada doit être conservée pour lutter
au niveau provincial.

Au Canada par conséquent, la situation est la suivante : le degré
d'engagement politique des fédérations provinciales du travail en faveur
du NPD est relié au succès obtenu par les partis NPD provinciaux. Il
semble apparent que le NPD, à l'exception de l'Alberta, détient une
position substantiellement indestructible de l'Ontario jusqu'à l'Océan
Pacifique. Les partis CCF et NPD forment ou ont formé le gouvernement
ou l'opposition officielle en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au
Manitoba et en Ontario.

L'orientation idéologique des partis politiques

Nous allons maintenant nous demander pourquoi le CTC a participé
aussi activement au développement d'un type de parti travailliste plutôt
que d'essayer de réformer l'un des deux partis majeurs comme le mouve-
ment syndical américain a fait ?

Pour réaliser cet objectif, nous devons rejeter la juxtaposition idéo-
logique simpliste entre les deux partis majeurs du Canada et des États-
Unis. Les Conservateurs canadiens ne sont pas les Républicains américains
et les Libéraux canadiens ne sont pas les Démocrates américains. Aux
États-Unis, les Démocrates « libéraux » sont à gauche. Au Canada les
Libéraux forment un parti du centre, apparaissant tantôt à gauche et
tantôt à droite²⁰. Aux États-Unis, les Démocrates « libéraux » ont absorbé

²⁰ Il n'est sans doute pas faux d'affirmer que depuis les événements d'octobre
1970 au Québec, le parti Libéral n'a jamais été autant un parti de droite qu'il ne
l'est actuellement.

les socialistes dans les années 1930. Au Canada, le libéralisme et le socialisme demeurent des forces politiques opposées. Si le libéralisme canadien a tendu depuis la grande dépression à se fusionner sur son axe gauche avec le socialisme démocratique du Parti CCF-NPD, cela est dû à l'influence que le socialisme a exercé sur le libéralisme dans et par le conflit entre les deux.

Aux États-Unis, le libéralisme de gauche par opposition au libéralisme de droite a signifié l'opposition à la domination des grandes entreprises et s'est exprimé par le Parti Démocratique ; le parti des grandes entreprises est le Parti Républicain. Au Canada, la grande entreprise est aussi rapprochée des Conservateurs que des Libéraux.

Aux États-Unis, le Parti Démocratique sous Roosevelt a réagi à la dépression rapidement (1932) et d'une façon très radicale. Ce qui a fait le « New Deal » quelque chose de radical a dit Hartz, est qu'il n'eut pas à répondre à une présence socialiste dans la culture politique américaine²¹. Alors que le Parti Socialiste américain agonisait et que le « New Deal » de Roosevelt atteignait son point culminant, le mouvement syndical et les socialistes à l'intérieur de celui-ci n'avaient pas d'autre choix que d'aller avec l'équipe du « New Deal »²². Lorsque David Dubinski et Sidney Hillman quittèrent le Parti Socialiste américain en 1936, ils justifièrent leur résignation par deux raisons fondamentales : la première était Roosevelt : son radicalisme et son rôle important dans la montée du Congrès des organisations industrielles. La seconde était la non-existence virtuelle du Parti Socialiste. Hillman affirma « There is no Labor party. Let us not fool ourselves about that. And since there is no labor party, are we just going to sit down and admit that we cannot do anything ? »²³.

Au Canada, au contraire, il n'y eut pas de Roosevelt, pas de « New Deal », et le socialisme était présent dans la culture politique au moment où le libéralisme commençait à se préoccuper des problèmes industriels modernes. Le socialisme était suffisamment puissant au Canada pour

²¹ HARTZ, Louis, *The Liberal Tradition in America*, New York, 1955, cité dans HOROWITZ, *op. cit.*, p. 30.

²² PIZZORNO, Alessandro, « Les syndicats et l'action politique », *Sociologie du travail*, numéro spécial, n° 2/71 avril-juin, Éditions du Seuil, p. 119.

²³ JOSEPHSON, H., *Sidney Hillman*, New York, 1952, p. 397, cité dans HOROWITZ, *op. cit.*, p. 54.

forcer le libéralisme au centre plutôt qu'à gauche. Il en résulta que le socialisme continua de croître et le mouvement syndical avait une alternative à ce genre de libéralisme. Qui plus est, alors qu'aux États-Unis le gouvernement fédéral décidait aussitôt qu'en 1933 d'encourager l'organisation des travailleurs au moyen du National Industrial Recovery Act, au Canada la politique de l'époque était de maintenir l'équilibre entre les travailleurs et leurs employeurs. La négociation collective ne fut rendue obligatoire au Canada qu'en 1944 près de 10 ans après qu'elle le fut aux États-Unis.

Conséquemment, aux États-Unis, la faiblesse du socialisme liée à l'attrait du « New Deal » de Roosevelt, amena le COI et ses éléments socialistes dans le Parti Démocratique. Au Canada, la force du socialisme et le caractère ambivalent de la réforme libérale de King, permit aux socialistes du Congrès canadien du travail non seulement de demeurer eux-mêmes loyaux au Parti CCF, mais encore de tenter de persuader leurs confrères d'appuyer ce parti ²⁴.

La distinction historique entre l'action politique de chacun des deux mouvements syndicaux a entraîné des conséquences qui sont encore ressenties aujourd'hui. Alors qu'aux États-Unis l'appui du mouvement syndical au parti Démocratique est, en principe, conditionnel et révocable ; en pratique il n'y a guère d'alternative possible. Au Canada, il y a une alternative : un parti socialiste qui est suffisamment puissant pour jouer un rôle important dans les politiques provinciales et fédérale.

Une évaluation du succès relatif obtenu par chaque forme d'action politique

Pour réaliser cette évaluation, nous allons utiliser les cinq critères suivants : succès aux élections ; succès tel que mesuré par l'appui des membres ; succès dans la cueillette de fonds ; évolution de succès ; succès mesuré par l'obtention de législations favorables aux objectifs du mouvement syndical.

LE SUCCÈS AUX ÉLECTIONS

Pour simplifier l'analyse de ce critère, nous allons considérer uniquement le succès électoral au niveau fédéral aux États-Unis et aux niveaux fédéral et provincial au Canada.

²⁴ HOROWITZ, *op. cit.*, p. 55.

États-Unis

La meilleure façon de mesurer l'efficacité de l'action politique en termes électoraux est d'utiliser ce que les américains appellent le « *batting average of COPE* ». Ceci peut être défini comme la fréquence des victoires des candidats appuyés par le mouvement syndical américain aux élections fédérales. Le tableau suivant donne une indication de ce que fut ce « *batting average* » durant les années 1956 à 1966.

TABLEAU I
« *Batting Average* » de COPE (1956-1966)

Années	Chambre des représentants	Sénat
1956	55%	41%
1958	—	71%
1960	55%	57%
1964	67%	—
1966	55%	41%
Moyenne (1956-1966)	58%	52.5%

— : non disponible

SOURCE : Notes de cours « *Unions and Party Politics* », professeur James O. Morris, School of Industrial and Labor Relations, Université Cornell, Ithaca, N.Y., 1970.

Le tableau précédent indique que le « *Batting average* » de COPE est supérieur à 50% pour la durée de la période considérée et qu'il est logique de conclure qu'il doit y avoir au Sénat et à la Chambre des représentants plus d'individus épousant les objectifs généraux du mouvement syndical qu'il doit y en avoir s'y opposant. Ces statistiques révèlent donc un important degré d'efficacité de l'action politique de COPE. Parce que la plupart des candidats appuyés sont du Parti Démocratique,²⁵ nous pouvons affirmer que l'action politique du mouvement syndical américain est tout autant orientée vis-à-vis l'élection ou la réélection de ce parti que le CTC est orienté vis-à-vis l'élection du NPD.

²⁵ BOK, Derek C. et DUNLOP, John T., *Labor and the American Community*, Simon and Schuster, New York, 1969, p. 396.

Avant de comparer cet apparent succès électoral de COPE avec celui du CTC, nous devons souligner deux limitations importantes dans l'interprétation des statistiques précédentes. D'abord, puisque la méthode habituelle pour évaluer un candidat est de compiler ses votes personnels sur différentes questions politiques, ceci signifie que l'influence du mouvement syndical dans l'élection d'un candidat peut fort bien être inopérante ou ineffective tant que le candidat ne s'est pas établi lui-même, c'est-à-dire tant qu'il n'a pas été élu. Dans ce cas, l'appui répété de candidats sortant de charge pourrait expliquer la moyenne élevée du succès de COPE. En second lieu, les statistiques précédentes ne prennent pas en considération le degré relatif de concentration de l'appui de COPE. Par exemple, Heard a découvert que cet appui était concentré dans dix états dont la population inclut les deux tiers de tous les syndiqués ²⁶.

Canada

Il est très difficile d'établir des comparaisons rigoureuses entre le succès électoral de COPE et celui du CTC. La raison principale est qu'au Canada le CTC ne compile pas et ne peut compiler des statistiques aussi précises que COPE sur les votes individuels des députés puisque, comme on le sait, les députés votent selon la ligne de conduite établie par le parti. D'un autre côté, si nous considérons les résultats des élections fédérales il serait facile de conclure que l'action politique est un échec relatif puisque les partis CCF et NPD n'ont jamais réussi à élire plus de 28 députés au Parlement. Cependant, ces résultats ne sont pas aussi importants pour le mouvement syndical au Canada que les résultats d'élections provinciales, car la législation du travail canadienne est de juridiction provinciale. Si l'on considère la situation électorale au niveau provincial, le succès du CTC est beaucoup plus considérable. Aujourd'hui, plus de 100 députés néo-démocrates siègent dans les dix législatures provinciales. Ce parti forme le gouvernement au Manitoba et en Saskatchewan et constitue l'opposition officielle en Colombie Britannique. Il vient au troisième rang en Ontario mais son influence et sa popularité sont grandissantes.

Par conséquent, il est très difficile de déterminer quel type d'action politique est plus efficace sur la seule base des résultats électoraux.

²⁶ HEARD, Alexander, *The Costs of Democracy*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1966, pp. 173-175, 187-188.

L'APPUI DES MEMBRES

S'il est vrai que les dirigeants syndicaux aux États-Unis préfèrent appuyer les candidats du Parti Démocratique et que la plupart du temps le fait qu'un candidat soit Démocrate détermine s'il sera appuyé ou non par COPE, alors nous pouvons utiliser les statistiques sur les comportements électoraux des syndiqués et des non-syndiqués pour approximer l'efficacité de COPE à influencer le vote des syndiqués (tableau 2).

TABLEAU 2

Pourcentage du vote démocratique aux élections fédérales des États-Unis selon le statut de « syndiqué » ou « non syndiqué » 1956-1968

Années	Syndiqués	Non-syndiqués
1956	62	49
1958	78	54
1960	69	51
1964	80	59
1966	68	53
1968	58	50

SOURCE : Arthur C. Wolfe, « Trends in Labor Union Voting Behavior : 1948-1968 », *Industrial Relations*, vol. 9, n° 1, oct. 1969, p. 2.

Le tableau 2 indique que de 60 à 80% des syndiqués votent régulièrement pour le Parti Démocratique, c'est-à-dire conformément au degré d'engagement du mouvement syndical envers ce parti. Il s'agit là évidemment d'un résultat impressionnant (qui ferait l'envie du NPD) mais la question fondamentale à déterminer n'est pas le fait que ces travailleurs votent pour le Parti Démocratique ou non mais plutôt s'ils agissent ainsi parce que COPE les a influencés à voter de cette façon. C'est un fait reconnu généralement que les personnes à revenu inférieur ont traditionnellement voté pour les Démocrates plutôt que pour les Républicains. Aussi longtemps que la clientèle du mouvement syndical se recrutait dans cette portion de la population, il n'y avait aucun doute qu'amener les syndiqués au bureau de votation signifiait des votes à peu près certains pour le Parti Démocratique. Cependant, depuis que le mouvement syn-

dicat américain s'adresse de plus en plus à l'aristocratie des travailleurs vivant dans les banlieues et que les gens des banlieues sont renommés pour voter traditionnellement en faveur du Parti Républicain, il y a risque que maintenant amener les syndiqués au bureau de votation entraîne relativement moins de votes pour le Parti Démocratique que dans le passé. Les statistiques des deux dernières années sont particulièrement révélatrices de cette évolution. Conséquemment, notre prétention est que l'efficacité électorale de COPE a suivi les bonnes et mauvaises fortunes du Parti Démocratiques plutôt que d'affirmer que les succès électoraux de ce parti dépendent décisivement de l'activité de COPE.²⁷

Canada

Le support des syndiqués au NPD est un phénomène complexe au Canada. Si nous comparons les résultats généraux pour le pays entier, nous découvrons que le nombre de syndiqués votant pour ce parti lors d'une élection fédérale (22%, tableau 3) est approximativement le même que le nombre de syndiqués affiliés au parti (20%).

TABLEAU 3

Allégeance politique du vote lors de l'élection fédérale canadienne de 1962, selon le statut de « syndiqué » ou de « non-syndiqué »

Partis	Syndiqués	Non-syndiqués
Conservateurs	26%	40%
Libéraux	38%	38%
NPD	22%	8%
Autres partis	14%	14%

SOURCE : Gad Horowitz, *Canadian Labour in Politics*, University of Toronto Press, 1968, p. 41.

Lorsqu'on décompose ces mêmes résultats par province, nous découvrons une très grande disparité comme nous le fait voir le tableau suivant.

²⁷ *Labor and the American Community*, op. cit., p. 424.

TABLEAU 4

Pourcentage de syndiqués ayant voté pour le NPD lors de l'élection fédérale de 1962 (Quelques provinces)

Canada		Sask.		Col. Br.		Man.		Ont.		N.-E.	
S	NS	S	NS	S	NS	S	NS	S	NS	S	NS
22	8	57	17	35	13	39	6	27	11	25	8

S = SYNDIQUÉS

NS = NON SYNDIQUÉS

SOURCE : Gad Horowitz, *Canadian Labour in Politics*, University of Toronto Press, 1968, pp. 41-42.

Dans les cinq provinces qui ne sont pas indiquées sur le tableau précédent l'appui des syndiqués au NPD est négligeable.

D'après le tableau 4, il apparaît clairement que dans les provinces où le NPD obtient quelques succès (Saskatchewan, Colombie-Britannique, Manitoba, et Ontario) beaucoup plus de syndiqués votent pour le NPD que dans les autres coins du pays où ce parti obtient moins de succès. Mais malgré tout, ces résultats sont de beaucoup inférieurs à ceux des États-Unis où 60 à 80% des syndiqués votent régulièrement pour le parti appuyé par le mouvement syndical.

Après avoir pris en considération le fait que l'appui du CTC est donné à un tiers parti alors que l'appui de la FAT-COI est donné à l'un des deux partis majeurs aux États-Unis, nous pouvons avancer trois raisons principales qui peuvent expliquer l'échec relatif du CTC à obtenir le vote de ses membres en faveur du NPD.

1. La décision au tout début ne vint pas des membres eux-mêmes. Ceci peut expliquer le faible pourcentage de syndicats locaux affiliés au NPD.
2. La décision d'appuyer le NPD était prématurée en ce sens que, malgré la prétendue consultation auprès des membres effectuée par le Comité national pour le nouveau parti entre 1958 et 1961, l'engagement officiel du CTC vis-à-vis du NPD fut réalisé avant qu'un travail nécessaire d'éducation ne soit réalisé.

3. Même après la formation du parti, cette éducation des membres est toujours demeurée faible. Il fut pris pour acquis par les dirigeants du CTC que le NPD était *le* parti des travailleurs et que les travailleurs pourraient probablement découvrir ce fait par eux-mêmes automatiquement.

C'est probablement à ce niveau que réside la plus grande différence dans le degré d'efficacité des deux structures politiques respectives. Le programme de COPE a ses racines dans les 15 millions de travailleurs qui appartiennent aux syndicats affiliés à la FAT-COI. Les comités locaux de COPE sont probablement plus efficaces que les comités d'éducation politique locaux du CTC.

LES SUCCÈS DANS LA CUEILLETTE DE FONDS

Il est difficile de comparer ce critère dans les deux pays parce qu'aux États-Unis les contributions pour fins électorales doivent être levées sur une base volontaire ou par des moyens indirects tels que le développement de programmes d'éducation et d'information, la création de fonds de citoyens spéciaux, les frais généraux d'administration, etc²⁸, alors qu'au Canada la loi (excepté en Colombie Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard) permet les contributions directes aux partis politiques.

La campagne annuelle de COPE « Give a Buck to COPE » rapporte environ \$2,000,000. Environ un syndiqué sur huit contribue volontairement à cette campagne à chaque année. Parce que les contributions volontaires aux partis politiques ne sont pas la règle générale au sein du mouvement syndical canadien, il est difficile de comparer les statistiques dans les deux pays. La seule base de comparaison serait le pourcentage de syndicats locaux qui s'affilient au NPD et par le fait même, acceptent qu'une partie de leur cotisation syndicale serve à des fins politiques. Si l'on était pour limiter la comparaison à ces pourcentages approximatifs, alors la participation des syndiqués canadiens au financement de partis politiques serait légèrement supérieure à celle que l'on retrouve aux États-Unis (12%). Cependant, il ne s'agit là en aucune façon d'une comparaison rigoureuse parce que les statistiques canadiennes ne reflètent

²⁸ SCOBLE, Harry, « The Magnitude and Method of Labor's Financial Involvement in Politics » dans *Labor and American Politics*, Charles M. Rehmus and Doris B. McLaughlin, eds., Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1967, p. 364.

pas le nombre réel de travailleurs qui acceptent volontairement de contribuer au parti, mais plutôt le nombre total de travailleurs dont une partie de la cotisation syndicale est utilisée pour fins politiques par suite de la décision de la majorité des membres d'un syndicat local qui désire l'affiliation au parti politique.

Par conséquent, malgré le fait qu'au Canada la législation sur les contributions financières du mouvement syndical au parti politique est moins restrictive et même si ces contributions sont déduites automatiquement des cotisations syndicales de certains syndiqués, une telle participation « volontaire » n'est sûrement pas plus grande qu'aux États-Unis où, une fois par année, les syndiqués doivent mettre la main au gousset pour donner au parti.

L'ÉVOLUTION DU SUCCÈS

Si le parti supporté par le mouvement syndical semble perdre graduellement du terrain depuis 1964 aux États-Unis comme l'a indiqué le tableau 2, la situation au Canada est sensiblement différente. En effet, si l'on compare les succès électoraux du NPD avec ceux du CCF sur la scène fédérale entre 1957-58 et 1968, on s'aperçoit que depuis sa fondation le Nouveau Parti Démocratique a recueilli un pourcentage de votes légèrement supérieur à celui obtenu par le CCF lors des deux dernières élections auxquelles ce parti a participé (voir tableau 5). De plus, malgré ce qui apparaît comme ayant été un gain très minime en 1968 (2 sièges) ou même comme un certain recul puisque le NPD a perdu 1% du vote populaire par rapport à l'élection de 1965, les résultats de cette dernière élection doivent être considérés comme plus que satisfaisants étant donné que l'année 1968 fut, en politique canadienne, celle de la « trudeaumanie ». Lors de cette élection, les Libéraux firent un gain net de 25 sièges aux dépens de tous les partis sauf le NPD.

Cependant, la question fondamentale dans le cadre de cette analyse reste encore à être résolue : est-ce que l'évolution des différentes fortunes électorales du NPD au Canada et des Démocrates aux États-Unis peut être attribuée au rôle joué par les organisations syndicales en politique ?

Pour Catchpole, le déclin dans l'appui donné par les syndiqués au Parti Démocratique ne peut être attribué à COPE²⁹, mais à un change-

²⁹ CATCHPOLE, Terry, *How to Cope with COPE*, Arlington House, New York, 1968, p. 131.

TABLEAU 5

Évolution des suffrages recueillis par le CCF-NPD aux élections fédérales, de 1957 à 1968 en pourcentage. Sièges obtenus entre parenthèses

Années	Canada	Ontario	Manitoba	Col. Br.	Sask.
1957	10.7 (25)	12.1 (3)	23.6 (5)	22.3 (7)	36.0 (10)
1958	9.5 (8)	10.5 (3)	19.6 (0)	24.5 (4)	28.4 (1)
1962	14.0 (19)	17.0 (6)	20.0 (3)	31.0 (10)	22.0 (0)
1963	13.1 (17)	15.9 (6)	16.5 (2)	30.0 (9)	18.1 (0)
1965	17.7 (21)	21.4 (9)	23.8 (3)	32.6 (9)	25.8 (0)
1968	16.7 (23)	20.4 (6)	24.7 (3)	32.4 (8)	35.4 (6)

SOURCES : Pour 1957-58 : *Canada Votes*, Howard A. Scarrow, The Houser Press, New Orleans, 1962, pp. 162 et 176.

Pour 1962 : *Party Politics in Canada*, Hugh. G. Thorburn, Prentice-Hall of Canada, Ontario, 1967, pp. 219-225.

Pour 1963-65-68 : *Rapports du directeur général des élections*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1964, 1965, 1969.

ment dans les aspirations politiques des syndiqués qui sont en train de devenir beaucoup plus conservateurs que leurs dirigeants et qui maintenant rejettent le programme législatif trop « libéral » de la FAT-COI. Par la même occasion, les membres sont en train de démontrer de plus en plus d'indépendance à l'endroit de leurs dirigeants. Conséquemment, afin que COPE regagne l'appui traditionnel des syndiqués au Parti Démocratique, il lui faudra désormais travailler avec cette partie de la société qui n'est pas devenue conservatrice (c'est-à-dire avec les travailleurs non-organisés et la masse des travailleurs en chômage). Mais une telle éventualité est reliée au désir de la FAT-COI d'organiser les non-organisés, ce qui, selon notre opinion, est loin d'être actuellement le cas.

Il est regrettable que nous n'ayions pas de données chronologiques indiquant les comportements électoraux des syndiqués au Canada. Les seules statistiques que nous connaissons se rapportent à l'année 1962 alors que 22% des familles comptant un ou des membres syndiqués ont voté pour le NPD. Est-ce que ce pourcentage a changé beaucoup ou peu dans les élections subséquentes de 1963, 1965 et 1968 ? Il est très difficile de le savoir. Cependant nous pouvons approximer cette évolution lorsque nous analysons l'évolution des suffrages recueillis par le CCF-NPD

dans les provinces où ce parti a connu un certain succès électoral (tableau 5).

D'après le tableau 5, il semble que lors des trois élections fédérales qui suivirent la fondation du NPD, la clientèle électorale de ce parti ait passablement changé et ce, dans le sens voulu par le Congrès du travail du Canada. En effet, alors qu'aux élections de 1957 et 1958 la province agricole de Saskatchewan était celle où le CCF recueillait proportionnellement le plus de suffrages, de 1962 à 1965 on note un déclin du support rural au NPD associé à une remontée dans les villes industrialisées de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il est alors permis de croire que les travailleurs syndiqués ont probablement appuyé davantage le NPD qu'ils ne l'avaient fait dans le passé pour le CCF.

D'un autre côté, les résultats de l'élection de 1968 semblent indiquer un changement par rapport à l'évolution récente de 1962 à 1965. Alors que le NPD perdit quelque peu de terrain en Ontario et en Colombie-Britannique, il fit par contre des gains considérables dans son ancien château fort de la Saskatchewan, soit en termes de pourcentage de suffrages recueillis où cette province reprend le premier rang qu'elle avait abandonné en 1958, soit en termes de sièges électoraux. De plus, si l'on ajoute à cela que le NPD vient de reprendre possession du gouvernement de cette province dans une élection où, encore une fois, son principal appui venait des agriculteurs et malgré que plusieurs analystes ont considéré le résultat de cette élection davantage comme un vote de protestation à l'égard du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial libéral antérieur, nous croyons qu'il s'agit peut-être là d'une indication que la base syndicale du NPD a été ébranlée depuis 1968. Dans ce cas, les succès de l'action politique du CTC peuvent être considérés comme aussi mitigés que ceux obtenus par COPE aux États-Unis.

LE SUCCÈS MESURÉ PAR LE PASSAGE DE LÉGISLATIONS FAVORABLES AUX INTÉRÊTS DU MOUVEMENT SYNDICAL

Parce que notre but était de discuter les formes plutôt que les fins de l'action politique, nous n'entrerons pas dans les détails de législations respectives qui résultèrent de l'action politique des deux organisations syndicales. De plus, étant donné que nous n'avons retenu qu'une seule forme d'action politique (l'action partisane), il serait difficile d'attribuer le passage de législations favorables aux intérêts du mouvement syndical

uniquement à cette forme d'action politique sans considérer les effets positifs qu'aurait pu avoir l'autre forme (le « lobbying »).

On peut cependant mentionner qu'au Canada un grand nombre de mesures sociales ont été introduites par des gouvernements Libéraux par suite des pressions répétées exercées par le CCF et le NPD. Par exemple, pendant la dernière guerre et la période qui suivit immédiatement après alors que le CCF connut un succès considérable, le Parti Libéral, un parti du centre et sans idéologie précise comme nous l'avons décrit, décida de se protéger sur son aile gauche et introduisit une série de législations sociales empruntées directement dans le programme du Parti CCF. Il s'agit là d'une des façons importantes par lesquelles le programme social du CTC et du CCF-NPD a été effectivement réalisé, mais c'est du même coup un succès qui contribue à maintenir le NPD dans une perpétuelle position de parti minoritaire. En effet, lorsque les Libéraux adoptent de telles législations sociales, ils recueillent un nombre important de votes qui auraient pu autrement aller au NPD dans l'élection suivante.

Conclusion

Une situation très complexe se développe maintenant au Canada. Lorsque la décision de participer à la formation et au financement d'un nouveau parti fut prise à la fin des années 1950, les dirigeants du CTC étaient convaincus que ce parti aurait l'appui massif de ses membres. Les dirigeants du CTC pensaient également que ce parti deviendrait rapidement l'opposition officielle au gouvernement fédéral et éventuellement formerait le gouvernement. Une telle éventualité était sans doute renforcée par les récents succès obtenus par le Parti Travailliste anglais. Cependant, ce qui survint durant la décade suivant la formation du NPD fut loin d'être conforme aux prédictions des dirigeants syndicaux. Le NPD fut incapable de devenir l'opposition officielle et peu d'indices laissent présager qu'il est sur le point de la devenir dans un avenir rapproché. De façon générale, les travailleurs n'ont pas supporté le parti sauf dans quelques régions. Finalement, les résultats de la dernière élection de 1968 semblent indiquer que le succès relatif obtenu par le NPD soit imputable à des facteurs autres que l'action politique du mouvement syndical.

Malgré cette expérience des dernières années, les dirigeants syndicaux continuent d'appuyer le parti officiellement. Il est difficile de comprendre comment les dirigeants du CTC peuvent s'en tirer à si bon compte en continuant d'appuyer un parti qui n'obtient la préférence que d'un

syndiqué sur quatre. Peu de réponses précises peuvent être données pour expliquer ce phénomène et plusieurs hypothèses sont possibles.

L'une pourrait être que les membres ne portent pas attention à l'engagement politique de leurs dirigeants aussi longtemps que ces derniers leur rapportent des dividendes à la table de négociation. Après tout, ceci demeure la principale fonction d'un syndicat. Une autre hypothèse pourrait être que seulement quatre élections et dix années se sont écoulées depuis la formation du NPD, et qu'il est encore trop tôt pour juger des résultats de l'action politique du CTC. On doit admettre que dix années sont une bien courte période de temps dans l'histoire d'une institution comme un parti politique, mais les insuccès antérieurs du CCF et l'appui relativement faible donné par les travailleurs à ce parti nous forcent à être moins optimiste que quelques dirigeants syndicaux qui pensent qu'il ne s'agit que d'une question de temps et d'éducation politique avant que les travailleurs ne reconnaissent que le NPD est leur parti.

Une autre explication possible pourrait bien être que la conscience politique des travailleurs est très conservatrice et qu'elle n'est pas prête à accepter les principes socialistes qui animent le programme du NPD. Il faut reconnaître que le Parti Travailleiste anglais connut ses premiers succès dans une période où les travailleurs traversaient une situation économique très difficile. Une telle situation n'existe pas au Canada aujourd'hui (ou du moins, pas encore) et les gains importants réalisés par les syndicats à la table de négociation contribuent à saper l'un des facteurs déterminants du succès du socialisme à travers le monde. En conséquence, aujourd'hui en Amérique du Nord, une portion importante de l'insatisfaction dans la population trouve son expression dans des mouvements de droite du genre du Parti Indépendant de Wallace aux États-Unis et du Crédit Social au Canada ³⁰.

³⁰ Cette affirmation ne doit pas être interprétée comme une dénégation de l'importance des mouvements de gauche en Amérique du Nord. Au contraire, ces mouvements sont probablement ceux qui font actuellement le plus parler d'eux. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il s'agit là essentiellement de groupes composés d'étudiants et autres intellectuels plutôt que de travailleurs. Cet article se voulant une étude de l'action politique des travailleurs, il nous semble qu'actuellement les mouvements politiques de droite sont plus susceptibles d'attirer le vote des travailleurs mécontents du système et que ces derniers ne courront pas le risque de perdre les avantages obtenus par la négociation collective en participant à des mouvements qui préconisent des transformations radicales de la société.

Nous devons admettre finalement que la tâche de fournir une explication scientifique définitive au fait que les dirigeants du CTC continuent d'appuyer un parti qui, en pratique, n'est supporté que par une minorité de travailleurs reste à faire. Ceci devrait probablement faire l'objet d'une nouvelle recherche.

Organized Labor Political Action : A Comparison of the CLC and AFL-CIO Experiences since 1956

The object of this article is to compare the political action of the Canadian Labor Congress (CLC) with that of the American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO). The analysis is conducted in three steps. Part I describes the situation prevailing in each country. The second Part presents some factors that can explain the differences between the two situations. Finally, the third Part consists in an evaluation of the success obtained by each form of political action.

To obtain an evaluation of the different nature of the relationships between organized labor and political parties in the United States and Canada, four points of comparison are used : a) the political structure of the respective labor movements ; b) the relations between labor's political structure and political parties ; c) the strategy used by each labor organization to influence the rank and file vote ; d) the kind of party supported, officially or not, by each labor organization.

The political structures of the CLC and the AFL-CIO are approximately the same, formally at least. The CLC's Political Education Department was formed at the 1956 merging convention of the Trades and Labor Congress and the Canadian Congress of Labor ; the AFL-CIO's Committee on Political Education (COPE) was formed in the same circumstances.

Both start at the bottom level with the local unions where the basic economic functions are exercised and where the union members' main preoccupations are concentrated. From there on it moves to county, city or regional districts. The third step in the hierarchy is the state level in the United States and the provincial level in Canada, and at the top of the pyramid we find the national COPE in the United States and the Political Education Department in Canada.

The relationships between the respective political structures and political parties present considerable « official » differences but these differences are greatly reduced when is considered what is happening in practice. In Canada, the CLC is officially committed to one particular party — the New Democratic Party — although affiliation to the party is left within the local unions' discretion contrary to the situation prevailing in Great Britain where the decision to affiliate is taken at the top level of the labor organization. About 20% of the total CLC membership is affiliated to the NDP concentrated mainly in large industrial unions such as the United Automobile Workers and the Steel Workers which account for 56% of the total affiliated members and in Ontario where 65% of the affiliated members are located.

Officially, the American labor movement is neutral in politics and continues to «reward its friends and to punish its enemies» in the same traditional fashion initiated by Gompers. Practically much more «friends» are within the Democratic Party than the Republican Party and it can be said that the AFL-CIO is now as much committed to the election of Democratic candidates as the CLC is to the election of NDP candidates.

Despite the CLC commitment to endorse the NDP and despite its financial aid to the party, the most common means of influencing the rank and file vote is a simple oral appeal to the members. The only practical and effective support given by the grass-root political committees at the provincial and local levels comes from the 20% membership affiliated to the NDP. In the United States, COPE engages itself into a wide range of activities that go from ringing doorbells to running a candidate's race. These activities are outlined in COPE's political action handbook, convincingly entitled *How To Win?* The four most important are : a) the registration of union members, their relatives and their friends ; b) the education of union members on issues and candidates ; c) the efforts to get the members to vote on election day ; d) the collection of voluntary dollars for COPE to help elect liberal candidates. It is to be noted that in the United States unions' spending for political purposes are regulated closely by a Corrupt Practices Act (Smith-Connally) while in Canada, except in British Columbia and Prince Edward Island, no specific legislation prevents unions' spending for political purposes.

In Canada, the CLC support is given to a third and minority party while in the United States this support is given mainly to one of the two major parties. An important advantage for the American labor movement is that it can have direct access to one of the ultimate sources of power, the Congress. However the apparent disadvantage of the CLC is compensated by the different distribution of legislative powers between the provincial and federal legislatures in Canada.

The different characteristics of each labor organization's political action can be explained mostly by three institutional variables : the different systems of government ; the distribution of legislative power ; the ideological orientation of the political parties.

In the United States, «rewarding labor's friends and punishing labor's enemies» individually make some sense because individual Senators and Congressmen vote on each measure according to their individual views. In Canada, members of Parliament do not vote on each measure according to their individual views : they vote along the party line. MPs have no «record». It is the party which has the record. In such a context and for other reasons not mentioned here, effective labor political action in Canada not only means action through a party, it means action through a third party, one with a democratic structure and one in which labor's influence can be left.

In Canada, provinces are much more important to labor than the states in the United States. Only 15% of Canadian workers are covered by federal labor legislation while the rest is covered by ten separate provincial jurisdictions in

which there exists much diversity. On the contrary, in the United States, there is strong need for the labor movement to have direct access to the power of the federal government which regulates interstate commerce and, as a consequence, labor legislation. That is why the involvement of the Canadian labor movement is less apparent and less effective at the federal level than the role COPE is playing in federal elections. Much of the energy in Canada must be saved to fight at the provincial level.

In the United States, the weakness of organized socialism and the attractiveness of Roosevelt's New Deal led the CIO and its socialists into the Democratic Party in the 1930's. Socialism had no other choice than to be absorbed within the Democratic Party or to disappear. In Canada, the Liberal Party is a party of centre, appearing at times leftist and at times rightist. Liberalism and socialism are still opposing forces in Canada. Socialism had sufficient initial strength in Canada to force liberalism to the centre rather than to the left.

The historical distinction between each labor movement's political action has consequences that are still felt today. While in the United States, labor's support of the Democratic Party is, in principle, conditional and revocable, in practice there is no alternative for the labor movement. In Canada, there is an alternative — a socialist party which is strong enough to play an important role in national and provincial politics.

To evaluate the relative success of each form of political action presents very complex difficulties. Nevertheless, this relative success can be approximate with the following five criteria : a) the success in elections ; b) the success as measured by rank and file support ; c) the success in raising funds ; d) the trend in success ; e) the success in securing legislation favorable to the labor movement's goals.

It is impossible, on the sole basis of electoral success, to conclude which type of political action is most effective. COPE's «batting average» — that is, the frequency of victories of organized labor's endorsements in Congressional elections — fares much better than the number of NDP seats in Parliament, but many factors limit the adequacy of this comparison.

The rank and file support of the NDP in Canada is a very intriguing phenomenon. 22% of unionized workers have voted for the NDP in the 1962 federal election, which is approximately the same percentage as those directly affiliated to the Party. However, this percentage is certainly very low when we compare it with the degree of commitment of the leadership to the Party. In the United States, much more union members vote for the Democratic Party (60 to 80 percent) regularly, but it is difficult to know if they do so because COPE wants them to vote for this party, or if they would have voted for the Democrats anyway. However, one thing is sure : The COPE operation has its roots in the near 15 million workingmen who belong to unions affiliated to the AFL-CIO. Local COPEs are also probably much more effective than the local CLC's Committees on Political Education.

It is almost impossible to assess the respective success in raising funds because of the different legal setting in both countries. In the United States, fund raising

must be voluntary and COPE's campaign « Give a Buck to COPE » raises around \$2,000,000. a year. In Canada, there is no such legal restriction on unions spending for political purposes (except in British Columbia and Prince Edward Island) and funds are raised through membership affiliation to the party on the basis of .05c per month per member deducted from union dues. This provides a \$150,000. guaranteed annual income for the Party but it is short of the total CLC contribution of \$400,000. in the 1965 election. Consequently, the difference or a large part of the difference must have come from unionists unaffiliated to the NDP in one form or another.

The respective trends in success present an uncertain perspective in both countries. The party supported by organized labor has lost some ground in the United States since 1964 in the House of Representatives and in the Senate and the proportion of union members voting for the Democratic Party has also declined. For some analysts, this decline in the union members' support of the Democratic Party cannot be attributed to COPE but to a change in the political aspirations of the rank-and-file which is growing more conservative than its leadership and is now rejecting the AFL-CIO's liberal legislative program.

In Canada, the situation is even more complex. From 1962 to 1965, almost every NDP member elected in federal elections came from the highly industrialized and unionized regions of : Metropolitan Toronto and Northern Ontario ; Vancouver ; Urban Winnipeg. During these three elections the NDP's strength, though relatively small, depended almost exclusively on organized labor's support in the above mentioned regions. However, the results of the 1968 election indicated a slight reversal of the recent trend and despite a net gain of two seats (from 21 to 23) the Party lost some ground in Ontario but made 6 big gains in agricultural Saskatchewan. Even if the « Trudeaumania phenomenon » has probably something to say in the disturbing statistics of 1968, this might be an indication that the labor base of the NDP has been shaken up.

In Canada, a lot of social legislation has been introduced by the Liberals through the pressure of the CCF and the NDP. For example, during the war and immediate post-war period when the CCF achieved considerable success, the Liberals decided to protect themselves on their left and introduced a series of social laws which they took directly in the CCF program as they did recently with medicare which, for years, had been included in the electoral program of the CCF-NDP. This is a very important way by which the social program of the CLC and NDP is implemented but it is at the same time a kind of success that keeps the NDP in a minority party position. Because when the Liberals pass such legislation they get an important number of ballots that might have gone to the NDP in the next election.